



# Coup d'œil : Gestion et atténuation des risques en milieu dentaire



Les cabinets dentaires sont confrontés quotidiennement à des risques. Qu'il s'agisse de risques personnels, de risques liés aux patients, de risques professionnels ou de catastrophes naturelles, le seul élément de risque que vous pouvez contrôler est souvent la façon dont vous vous préparez et dont vous réagissez aux situations qui se présentent.

Le document *Gestion des risques en milieu dentaire - Bâtir la résilience en prévision de l'inattendu* de l'Association dentaire canadienne (ADC) est un guide étape par étape destiné à aider les cabinets dentaires canadiens à résister aux risques et à se préparer aux situations de crise. Rassemblant des informations provenant d'expériences vécues par des professionnels en santé dentaires, des documents d'orientation et des ressources libres, ce guide vous aidera à faire en sorte que votre cabinet soit prêt en cas de problème.

## Étape 1 : Inventaire des risques

Réfléchissez aux types de risques auxquels votre cabinet pourrait être confronté. Sur la base de nos recherches, le guide de l'ADC énumère plusieurs risques possibles, répartis dans les cinq catégories suivantes :

- Risques personnels
- Risques relatifs au cabinet dentaire
- Risques relatifs aux patients
- Risques relatifs à la profession
- Risques régionaux, nationaux ou internationaux

## Étape 2 : Évaluation des risques

Réfléchissez à la probabilité que vous ayez à faire face à un risque et à la manière dont vous devez vous y préparer. Ce guide permet d'évaluer la probabilité d'un risque à l'aide de facteurs tels que :

- Emplacement géographique
- Expériences passées comme prédicteur de l'avenir
- Durée du risque

Déterminer le type d'investissements nécessaires pour atténuer et prévenir les principaux risques. Cela peut être basé sur votre :

- **Tolérance personnelle au risque** : Une tolérance au risque plus faible nécessite généralement une plus grande préparation. supporter en raison de l'impact d'un risque. Envisager le seuil au-delà duquel la récupération pourrait être impossible sans préparation préalable.
- **Tolérance au risque de la pratique** : Il s'agit de la perte maximale que vous ou votre cabinet pouvez

## Étape 3 : Atténuation des risques

En appliquant un prisme sur un impact défavorable, le guide décrit les mesures à prendre pour se préparer et atténuer les causes du risque. Les impacts sont les suivants :

- Préoccupations relatives à l'équipe dentaire
- Risques pour la santé physique
- Risques pour la santé mentale
- Installations, équipement dentaire et préoccupations matérielles
- Fermeture de la pratique
- Accès aux soins
- Inondation du cabinet dentaire
- Panne d'électricité
- Attaque animale/infestation
- Cybersécurité
- Plaintes des patients